

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.154

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 novembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Philippe CAU
Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ ET ISOLATION THERMIQUE DES COUVERTURES DES SALLES B-C-D DU GYMASE COSEC – AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT POUR OBTENTION DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par délibération n°21.126 du 23 août 2021, la Ville de ROYAN a validé la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de l'étanchéité et d'isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC.

L'aide financière sollicitée par la Ville auprès de l'Etat, au titre du DSIL « Grande priorité » ainsi qu'auprès de la Région Nouvelle Aquitaine faisait état d'un coût estimé des travaux pour un montant de 120 000.00 € HT.

Or, pour être recevable, le dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis, la délibération et le plan de financement joint à la présente délibération.

Le coût des travaux ci-dessous tient compte des ajustements apportés suite à l'appel d'offre et se décompose comme suit :

✓ Tranche ferme salle D	46 139.40 € HT
✓ Tranche optionnelle salle B et C	45 691.00 € HT
✓ Montant total de l'opération	91 830.40 € HT

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à solliciter les subventions possibles pour financer le projet auprès :

- ✓ de l'Etat au titre du DSIL « Grande priorité » (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), à hauteur de 60%, du montant maximum subventionnable,
- ✓ de la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 20%, du montant maximum subventionnable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de réaliser des travaux de réfection de l'étanchéité et d'isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC,
- Après en avoir délibéré,

D É C I D E

- d'approuver le programme de travaux de réfection de l'étanchéité et d'isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC, pour un montant estimé à 91 830,40 € HT (soit 110 196,48 € TTC) et pour laquelle la commune :
- Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre du DSIL « Grande priorité », à hauteur de 60%, du montant maximum subventionnable,
- Sollicite l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 20%, du montant maximum subventionnable, ainsi que tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,

- S'engage à financer la totalité de l'opération, soit **110 196,48 € TTC** sur le budget communal,
- Indique que le calendrier des travaux est le suivant : les travaux seront exécutés en 2021-2022,
Et,
- Atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- Indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- Précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO

Collectivité

VILLE DE ROYAN

Opération

REFECTION ETANCHEITE ET RENOVATION THERMIQUE
DES SALLES B,C ET D DU GYMNASSE COSEC A ROYAN

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Salles B et C	
1 - Travaux préparatoires: Installation de chantier / travaux de dépose	3 400,00 €
2 - Couverture: Isolation thermique, étanchéité, couvertines, chéneaux, EP, ligne de vie	35 851,20 €
3 - Bardage isolé: Ossature, isolation thermique, bardage métallique, bavettes	6 439,80 €
Salle D	
1 - Travaux préparatoires: Installation de chantier / travaux de dépose	4 360,00 €
2 - Couverture: Isolation thermique, étanchéité, couvertines, chéneaux, EP, ligne de vie	30 336,80 €
3 - Bardage isolé: Ossature, isolation thermique, bardage métallique, bavettes	11 442,60 €
Coût HT	91 830,40 €

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	in
DSIL " Grandes priorités "	91 830,40 €	91 830,40 €	55 098,24 €	
Autre subvention État (à préciser)				
Fonds européens				
Conseil départemental				
Conseil régional	91 830,40 €	91 830,40 €	18 366,08 €	
Autres (à préciser)				
Sous-total			73 464,32 €	
Autofinancement	91 830,40 €	91 830,40 €	18 366,08 €	
Coût HT			91 830,40 €	

Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le financement